

Antidotes contres les intoxications 2004

Création du réseau suisse des dépôts de sérums antivenimeux

H. Kupferschmidt

Le groupe de travail «Antidotes» du Centre suisse d'information toxicologique (CSIT) et de la Société suisse des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (SSPAH) a remis à jour la liste suisse des antidotes et l'a publié dans le Bulletin de l'OFSP 2004/5. Cette liste indique le type des antidotes et leur disponibilité. Ne sont inclus dans la liste que des substances qui ne font pas déjà partie de l'équipement normal des pharmacies publiques et des pharmacies d'hôpital, et qui correspondent aux critères suivants: 1. utilisation de la substance comme antidote classique; 2. utilisation antidotale d'un médicament peu répandu dans les hôpitaux; 3. l'utilisation antidotale exige des quantités plus importantes que celles normalement en stock dans un hôpital, et 4. l'utilisation comme antidote est peu connue. La liste reflète plus le souci d'une distribution sûre des antidotes sélectionnés qu'un souci d'exhaustivité. Le système qui couvre depuis 1986 l'ensemble du territoire national a été approuvé par la Conférence des directeurs sanitaires. La liste des antidotes en constitue la base.

L'antidotaire suisse se compose de trois assortiments complémentaires, qui tiennent compte de la fréquence des intoxications, du lieu d'emploi des antidotes et de critères logistiques. Un assortiment de base se trouve dans tous les hôpitaux de soins urgents et toutes les pharmacies publiques, un assortiment complémentaire seulement dans des centres régionaux et les hôpitaux les plus importants.

Nouveau en 2004

1. Les ampoules d'*amylnitrite* ont été transférées de l'assortiment de base pour pharmacies publiques à l'assortiment de base pour hôpitaux de soins urgents, en partant du principe que l'antidote est soit disponible sur place (dans les entreprises utilisant les cyanures), soit à procurer par les forces de sauvetage; le temps manque en général en cas d'urgence pour chercher l'antidote dans une pharmacie publique.

2. La *carboxypeptidase-G2* (CPDG2, Voraxaze® de Protherics, Inc., non enregistré en Suisse) est capable d'éliminer le méthotrexate par voie enzymatique. Le produit est employé à titre expérimental dans les intoxications au méthotrexate avec fonction rénale restreinte, que ce soit dans le cadre d'un traitement oncologique à hautes doses [1] ou lors de surdosages accidentels ou intentionnels. Sur demande, le Tox tentera en cas d'urgence de procurer le produit.

3. Depuis peu, on voit se multiplier les communications sur l'emploi de l'*octréotide* (Sandostatine®) dans les intoxications aux anti-diabétiques du type sulfonylurée [2–5]. Les auteurs recommandent de l'administrer dans les cas où l'hypoglycémie ne peut pas être corrigée par l'apport de glucose, en donnant, par voie intraveineuse ou sous-cutanée, des doses de 50–100 µg chez l'adulte resp. 1–10 µg/kg chez l'enfant. Dans les cas décrits, des états d'hypoglycémie prolongés ont pu être terminés, resp. le besoin de glucose i.v. à haute concentration réduit.

La *pharmacie Wülflingen* se verra contrainte par l'excès de travail d'arrêter la distribution des antidotes au cours de l'année 2004. Le groupe de travail «Antidotes» remercie grandement Mme dipl. pharm. C. Fähr pour son engagement depuis de nombreuses années et pour ses mérites dans la cause des antidotes. Ses activités doivent être reprises par la pharmacie de l'hôpital cantonal d'Aarau, qui a déjà rempli une fonction d'approvisionnement importante par le confectionnement d'antidotes choisis annoncés à Swiss-medica pour la Suisse.

La liste des antidotes paraît régulièrement tous les ans dans le Bulletin de l'OFSP. Elle peut être consultée aussi sur Internet à <http://www.toxi.ch> ou <http://www.pharmavista.net>. Ces sites comprennent aussi des liens vers des informations complémentaires (monographies antidotes, informations pour professionnels).

Correspondance:
Dr Hugo Kupferschmidt
Centre suisse d'information
toxicologique
Freiestrasse 16
Case postale
CH-8028 Zurich
Tél. 01 634 10 20
Fax 01 252 88 33

E-mail: hkupferschmidt@toxi.ch

Création du réseau suisse de dépôts de sérums antivenimeux (ANTIVENIN-CH)

Depuis l'entrée en vigueur au début de l'année 2002 de la nouvelle loi fédérale sur les produits thérapeutiques, l'acquisition et la distribution d'antivenins sont également soumises en Suisse à de nouvelles dispositions. La disponibilité d'antivenins contre les morsures de serpents exotiques était jusqu'ici inhomogène, peu claire et incertaine en cas d'urgence.

Au début de l'année 2004, les dépôts d'antivenins de Münsterlingen (institut pour la pharmacie hospitalière de l'hôpital cantonal de Münsterlingen), de Genève (pharmacies des hôpitaux universitaires de Genève) et de Zurich (pharmacie cantonale de Zurich) ont créé le réseau suisse des dépôts d'antivenins «ANTIVENIN-CH», dans le but d'assurer un approvisionnement plus rapide, plus sûr et plus clair en Suisse. Le réseau est organisé à l'intérieur du groupe de travail «Antidotes» de la Société des pharmaciens de l'administration et des hôpitaux (SSPAH) et du Centre suisse d'information toxicologique (CSIT), qui édite en accord avec la Conférence des directeurs sanitaires (CDS) la liste suisse des antidotes. L'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic soutient le projet en tant qu'autorité. Le Dr Thomas Junghans, de l'université de Heidelberg, y participe en tant que conseiller spécialisé.

Le Centre suisse d'information toxicologique (CSIT) gère l'activité commune. Les dépôts d'antivenins qui y participent publient leurs stocks dans une liste commune (www.toxi.ch → pour médecins/pharmaciens → réseau d'antidotes), s'entraident en cas de nécessité par l'envoi d'antivenins et échangent leurs connaissances et toutes informations utiles au sujet des antivenins. Les membres du réseau prennent en stock les antivenins disponibles pour les serpents venimeux recensés par les autorités.

Le réseau apporte les améliorations suivantes:

- La disponibilité des antivenins est plus claire pour les médecins d'urgence, le Tox, les pharmacies, les autorités et les propriétaires

de serpents. Les antivenins peuvent ainsi être procurés plus rapidement dans les urgences.

- Les antivenins rares peuvent être utilisés de manière plus efficace: Les propriétaires de serpents n'ayant plus à se procurer et à stocker eux-mêmes les antivenins – ceux-ci peuvent être stockés en nombre nettement plus réduit en Suisse. Cela est souhaitable par souci d'économie, mais aussi pour aider à éviter que les antivenins rares ne fassent défaut (chez nous comme dans les pays d'origine).
- Les dépenses importantes en temps et en peines pour s'assurer de la disponibilité des antivenins, mais aussi pour obtenir les permis d'importation et d'admission peuvent se limiter à un seul endroit.
- Un stockage correct des antivenins est assuré.
- Les besoins de ravitaillement en antivenins sont simples à déterminer du fait qu'ils correspondent aux autorisations de détention de serpents.

En cas de morsures de serpents indigènes et exotiques, les médecins peuvent se procurer les sérums antivenimeux nécessaires aux adresses qui se trouvent dans la liste.

Références

- 1 Krause AS, Weihrauch MR, Bode U, Fleischhack G, Elter T, Heuer T, et al. Carboxypeptidase-G2 rescue in cancer patients with delayed methotrexate elimination after highdose methotrexate therapy. *Leukemia Lymphoma* 2002;43:2139-43.
- 2 Boyle PJ, Justice K, Krentz AJ, Nagy RJ, Schade DS. Octreotide reverses hyperinsulinemia and prevents hypoglycemia induced by sulfonylurea overdoses. *J Clin Endocrinol Metab* 1993; 76:752-6.
- 3 McLaughlin SA, Crandall CS, McKinney PE. Octreotide: an antidote for sulfonylurea-induced hypoglycemia. *Ann Emerg Med* 2000;36:133-8.
- 4 Green RS, Palatnick W. Effectiveness of octreotide in a case of refractory sulfonylurea-induced hypoglycemia. *J Emerg Med* 2003;25:283-7.
- 5 Carr R, Zed PJ. Octreotide for sulfonylurea-induced hypoglycemia following overdose. *Ann Pharmacother* 2002;36:1727-32.